

FRÉDÉRIC CUVILLIER A PRÉSENTÉ SA RÉFORME POUR LE SYSTÈME FERROVIAIRE

A l'occasion de l'évènement organisé par SNCF pour ses 75 ans à la Halle Freyssinet (Paris), Frédéric Cuvillier a présenté les grandes lignes de sa réforme du système ferroviaire. Le ministre a entre autres annoncé l'unification des fonctions de gestionnaire d'infrastructure dans une entité unique, le gestionnaire d'infrastructure unifié (GIU), rattaché à SNCF au sein d'un pôle public unifié.

Avant d'annoncer la réforme pour le système ferroviaire, le ministre est d'abord revenu sur l'anniversaire de SNCF : « *Nous célébrons les 75 ans de SNCF, cette belle institution. À l'époque, en 1937, il y eu la volonté de réunifier six compagnies au bord du gouffre pour créer un modèle unique et donner de la force au système ferroviaire* ».

« *Aujourd'hui, nous souhaitons par cette réforme redonner des perspectives au ferroviaire, tracer des ambitions, et donner un caractère soutenable à ce système* » a déclaré Frédéric Cuvillier.

« *Nous avons la volonté de faire du système ferroviaire français un système fort et apte à affronter la concurrence. C'est une volonté de pouvoir répondre aux attentes des collectivités. Et des usagers dans les transports du quotidien* ».

Les constats qui ont entraîné l'élaboration de la réforme

- Le système ferroviaire fait face à des dysfonctionnements durables qui dégradent la qualité de service offerte à tous les utilisateurs et notamment aux usagers des trains du quotidien.
- Les coûts du système ferroviaire ne sont pas maîtrisés, ce qui conduit à une dérive des équilibres économiques.
- Le cadre social ferroviaire est éclaté depuis l'arrivée des entreprises privées de fret.
- Le système ferroviaire doit être prêt pour les futures évolutions communautaires.

Quatre objectifs pour la réforme

- Mettre en œuvre une organisation du système ferroviaire à même de répondre aux besoins des usagers.
- Restaurer les conditions d'un équilibre économique de long terme pour le système ferroviaire.
- Conclure un nouveau pacte social pour les partenaires de la branche ferroviaire
- Préparer l'ouverture à la concurrence dans des conditions équitables sans l'accélérer.

Une réforme en quatre axes

- **« Qualité de service et missions de service public »**

Les fonctions de gestionnaire d'infrastructure seront unifiées dans une entité unique, le gestionnaire d'infrastructure unifié (GIU), rattaché à l'exploitant historique au sein d'un pôle public unifié dans le respect des règles européennes.

- **« Redressement économique »**

Il y a la nécessité, au vu des enjeux économiques et financiers du système, de donner à celui-ci les moyens d'un équilibre durable, ainsi que des règles permettant d'encadrer l'endettement chronique.

- « Social »

Le dialogue social sera modernisé avec un nouveau « pacte social » conclu par tous les partenaires de la branche ferroviaire pour garantir le meilleur fonctionnement du système.

- « Europe »

Le système ferroviaire sera préparé à l'ouverture à la concurrence, mais sans anticipation. L'indépendance du GIU et l'accès au réseau seront assurés avec un niveau de garanties sociales obligatoire pour tous les Etats membres.